

DIRECTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

EFFECTIFS

- 65 agents

- ↳ Une cellule administrative basée au pont du Palmrain
- ↳ Un centre technique basé à Village-Neuf pour le volet opérationnel
- ↳ 9 agents affectés au fonctionnement opérationnel des pôles de proximité.

DÉCHETS SECTEUR DES 3 FRONTIÈRES

MISSIONS

Missions assurées en régie

- Collecte des ordures ménagères
- Gestion des déchetteries et transport des matériaux vers les filières d'élimination
- Collecte des points d'apport volontaire
- Information des habitants (guide du tri, calendrier de rattrapage des collectes)
- Actions de sensibilisation au tri des déchets
- Révision et mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP) sur l'ensemble du territoire

Missions externalisées

- Prestataires privés pour le transfert et le transport des déchets ménagers vers les centres de traitement

EN CHIFFRES

37 055

tonnes de déchets collectées

55 926

habitants desservis

98 354

km parcourus pour collecter

19 470

tonnes de déchets ménagers

141 828

km parcourus pour collecter 2 137 tonnes de verre et 3 074 tonnes de matériaux recyclables aux points d'apport volontaire

117 652

km parcourus pour éliminer 12 012 tonnes de déchets collectées (déchetts verts inclus) dans les déchetteries

ORGANISATION DU SERVICE

Collecte des déchets ménagers

- Tri sélectif (63 % de foyers) :
1 collecte par semaine pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets compostables
- Pour les 37 % de foyers qui ne participent pas au tri sélectif : 2 collectes par semaine
- 30 tournées par semaine.

Collecte en points d'apport volontaire

- 73 points d'apport volontaire répartis dans les communes

- 331 conteneurs
- Collecte de 1 à 2 fois par semaine.

Collecte en déchetteries

Réseau de mini-déchetteries à Kembs, Blotzheim et Hégenheim.

Type de collecte	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/hab)
Ordures ménagères (compostables et non compostables) Porte-à-porte	19 470,2	52,5	348,1
Déchetteries Apport volontaire	10 386,7	28	185,7
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport volontaire	5 211,1	14,1	93,2
Déchets verts Apport volontaire	1 625,4	4,4	29,1
Collecte du carton des artisans commerçants (A/C) Porte-à-porte	361,1	1	6,5
TOTAL	37 054,5	100	662,6

	Nombre de conteneurs		Tonnages collectés		Évolution 2018/2019
	2018	2019	2018	2019	
Verre	93	95	2 160	2 137	-1,1 %
Matériaux recyclables	231	236	2 962	3 075	+ 3,8 %
TOTAL	324	331	5 122	5 212	+ 1,8 %

Collecte des déchets des professionnels

Dans le cadre de la collecte des déchets d'emballages des artisans-commerçants et petites entreprises, 361 tonnes ont été collectées auprès des 310 adhérents.

Les professionnels et les collectivités ont également déposé 603 tonnes de déchets dans les déchetteries, soit 5,8% du tonnage total.

Matériaux triés et filières de tri

La déchetterie intercommunale de Village-Neuf couvre 26 filières de tri principales (avec un tri sur 30 familles) dont les encombrants, les gravats, les déchets verts, etc. L'amiante n'est plus accepté en raison des évolutions réglementaires. Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 37 054 tonnes et ont coûté 4 078 298 €.

Traitement : les objectifs du Grenelle de l'environnement bientôt atteints

53,5 % des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55% de valorisation en 2020 et 65% en 2025.



Type de filière	Type de déchets	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/hab)
Incinération (Valorisation énergétique)	Ordures ménagères non compostables, encombrants (50%), mobilier (30%) et DDS	16 056,1	43,3	287,1
Compostage (Valorisation matière)	Biodéchets (OM compostables, déchets verts et terre végétale)	6 611,7	17,8	118,2
Recyclage	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, batteries, piles, néons et lampes, déchets d'équipement électriques et électroniques, bois, plâtre, huisseries, bacs usagés, pots horticoles, capsules de café, bouchons en liège, mobilier (70%)	13 223	35,7	236,4
Enfouissement	Encombrants (50%)	1 163,7	3,1	20,8
TOTAL		37 054,5	100	662,6

DÉCHETS SECTEUR DE SIERENTZ

MISSIONS

Missions assurées en régie

- Gestion des déchetteries (haut de quai)

Missions externalisées

- Collecte et traitement des déchets ménagers entièrement externalisés à des prestataires privés par voie de marchés publics.
- Traitement des ordures ménagères résiduelles confié à l'usine d'incinération du SIVOM de Mulhouse, par le biais d'une convention

EN CHIFFRES

10 758

tonnes de déchets collectées

Collecte, transport et traitement des ordures ménagères

14 283

habitants desservis

26 419

km parcourus pour collecter

2 463

tonnes d'ordures ménagères résiduelles

45

tonnes de biodéchets collectées par semaine en porte à porte

Collecte en points d'apport volontaire

5 420

km parcourus par les véhicules RECYCAL pour collecter

684

tonnes de verre

11 660

km parcourus par les véhicules SCHROLL pour collecter

906

tonnes de matériaux recyclables

ORGANISATION DU SERVICE

Collecte des ordures ménagères résiduelles

- Collecte du lundi au vendredi à partir de 6 h auprès des foyers, des administrations et professionnels utilisant le service.

Collecte en points d'apport volontaire

- 27 points d'apport volontaire répartis au sein des 17 communes.

- 125 conteneurs pour la récupération du verre et des matériaux recyclables : bouteilles plastique, papiers/cartons, emballages en acier et en aluminium.
- Collecte de 1 fois par mois à 2 fois par semaine.

Collecte en déchetteries

2 déchetteries à Bartenheim et Sierentz, avec 15 filières de tri principales : encombrants, gravats, bois, mobilier, etc.

Collecte des déchets verts

7 sites de déchets verts.

Type de collecte	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/hab)
Ordures ménagères (compostables et non compostables) Porte-à-porte	2 508,7	23,3	175,6
Déchetteries Apport volontaire	4 159	38,7	291,2
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport volontaire	1 590,5	14,8	111,4
Déchets verts (sites communaux et déchetteries) Apport volontaire	2 441,1	22,7	170,9
Collecte du carton des artisans commerçants Porte à porte	59	0,5	4,1
TOTAL	10 758,3	100	753,2

	Nombre de conteneurs		Tonnages collectés		Évolution 2018/2019
	2018	2019	2018	2019	
Verre	39	44	672	684	+1,8 %
Matériaux recyclables	79	81	1 140	906	-2,1 %
TOTAL	118	125	1 812	1 590	-1,2 %

Collecte des déchets verts en points d'apport volontaire

2 441 tonnes (-0,2 % par rapport à 2018) ont été collectées sur l'ensemble des 7 sites de déchets verts et sur les déchetteries de Sierentz et Bartenheim.

Collecte dans les déchetteries

4 159 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchetteries (+5,3 % par rapport à 2018).

Traitement : les objectifs du Grenelle de l'environnement atteints

68,2 % des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55 % de valorisation en 2020 et 65 % en 2025.

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 10 758 tonnes et ont coûté 1 324 207 €.

Type de filière	Type de déchets	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/hab)
Incinération (Valorisation énergétique)	Ordures ménagères, DDS	2 480	23,1	173,6
Compostage (Valorisation matière)	Déchets verts et biodéchets	2 486,5	23,1	174,1
Recyclage	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, piles, néons et lampes, déchets d'équipements électriques et électroniques, bois, mobilier et encombrants (30%)	4 854,9	45,1	339,9
Enfouissement	Encombrants (70%)	936,7	8,7	65,6
TOTAL		10 758,3	100	753,2

DÉCHETS SECTEUR DU SUNDGAU

MISSIONS

Missions assurées en régie

- Gestion des déchetteries (haut de quai)
- Maintenance du parc de bacs à ordures ménagères
- Nettoyage des bornes d'apport volontaire

Missions externalisées

- Collecte et traitement des déchets ménagers entièrement externalisés à des prestataires privés par voie de marchés publics

Traitement des ordures ménagères résiduelles confié à l'usine d'incinération du SIVOM de Mulhouse, par le biais d'une convention

ORGANISATION DU SERVICE

Collecte des ordures ménagères résiduelles

- Collecte hebdomadaire auprès des foyers, ainsi que des administrations et professionnels utilisant le service.
- Collecte conteneurisée.
- Collecte du lundi au vendredi de 5 h à 11 h avec un double poste le lundi de 12 h à 18 h
- Le parc de bacs à ordures ménagères est propriété de la collectivité qui assure la maintenance en régie. En 2019, ce sont plus de 4 120 bacs individuels et collectifs qui sont attribués.

Collecte en points d'apport volontaire

- 17 points d'apport volontaire répartis au sein des 13 communes.
- 98 conteneurs pour la récupération du verre et des matériaux recyclables : bouteilles plastique, papiers/cartons, emballages en acier et en aluminium.
- Collecte de 1 à 2 fois par semaine.

Collecte en déchets verts

12 sites de déchets verts répartis au sein des 13 communes (1 site commun à Folgensbourg et Michelbach-le-Haut).

Collecte en déchetteries

2 déchetteries intercommunales, à Leymen et Michelbach-le-Haut, avec 14 filières de tri principales.

EN CHIFFRES

8 498

tonnes de déchets collectées

Collecte conteneurisée, transport et traitement des ordures ménagères

9 502

habitants desservis

4 120

bacs attribués aux foyers, administrations et entreprises

256

nouvelles dotations

209

échanges de bacs

125

retraits et 54 réparations

31 557

km parcourus par Véolia pour collecter 1774 tonnes d'ordures ménagères

Collecte en points d'apport volontaire

3 880

km parcourus par les véhicules RECYCAL pour collecter 491 tonnes de verre

17 450

km parcourus par les véhicules SCHROLL pour collecter 611 tonnes de matériaux recyclables

Type de collecte	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/hab)
Ordures ménagères Porte-à-porte	1 773,5	20,9	186,6
Déchetteries Apport volontaire	1 815,3	21,4	191
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport volontaire	1 102,3	13	116
Déchets verts Sites communaux	3 806,7	44,8	400,6
TOTAL	8 497,8	100	894,2

	Nombre de conteneurs		Tonnages collectés		Évolution 2018/2019
	2018	2019	2018	2019	
Verre	38	37	496	491	-1 %
Matériaux recyclables	59	61	625	611	-2,3 %
TOTAL	97	98	1 121	1 102	-1,7 %

Collecte des déchets verts en points d'apport volontaire

3 807 tonnes ont été collectées sur l'ensemble des 12 sites de déchets verts (+ 0,4 % par rapport à 2018).

Collecte dans les déchetteries

1 815 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchetteries (soit + 0,5 % par rapport à 2018).

Collecte des déchets des professionnels

Les professionnels du territoire sont acceptés sur les déchetteries de Leymen (le mercredi de 8 h 30 à 10 h) et de Michelbach-le-Haut (le mardi de 16 h à 18 h). Ils sont facturés sur la base du volume de déchets déposés.

Traitement : les objectifs du Grenelle de l'environnement atteints

75,8 % des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55 % de valorisation en 2020 et 65 % en 2025.

Matériaux et filières de tri

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 8 498 tonnes et ont coûté 971 885€.

Type de filière	Type de déchets	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/hab)
Incinération (Valorisation énergétique)	Ordures ménagères, DDS	1 780	20,9	187,3
Compostage (Valorisation matière)	Déchets verts	3 806,7	44,8	400,6
Recyclage	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, piles, néons et lampes, déchets d'équipements électriques et électroniques, bois, mobilier et encombrants (50%)	2 636,9	31	277,5
Enfouissement	Encombrants (50%)	274,1	3,2	28,8
TOTAL		8 497,8	100	894,2

BUDGET GÉNÉRAL 2019 : 11 193 000 € (Secteurs Sierentz et Trois Frontières)

Section de fonctionnement : 10 168 000 €

- Collecte des ordures ménagères : 6 087 000 €
- Gestion des déchetteries : 2 251 000 €
- Collecte des points d'apport volontaire : 1 699 000 €
- Collecte du carton des artisans-commerçants : 131 000 €

Ces 10 168 000 € sont répartis selon les principaux postes suivants :

- 6 472 100 €, soit 64 %, pour les charges à caractère général (contrats de prestations et de services relatifs à l'élimination des ordures ménagères et des matériaux de la déchetterie, fourniture de carburants) ;
- 2 838 000 €, soit 28 %, pour les charges de personnel ;
- 833 000 €, soit 8 %, pour les dotations aux amortissements.

Section d'investissement : 1 025 000 €

Dont principalement :

- 757 000 € en acquisition de matériels roulants (véhicules pour la collecte des ordures ménagères et points d'apport volontaire).
- 169 000 € en acquisition de bacs à ordures ménagères et de points d'apport volontaire enterrés.

Coût global de la gestion des déchets

Situation 2019	Fonctionnement	Part du financement	
Dépenses (frais de personnel et amortissement compris)	10 168 000 €		
Recettes :	11 044 000 €	100 %	
- dont taxe d'enlèvement des OM (taux 11,49% - 10,98 %)*	9 165 000 €	83 %	
- dont produits de la vente des matériaux	849 000 €	7,7 %	
- dont dotation (Citéo,...)	909 000 €	8,2 %	
- dont autres recettes (produits exceptionnels, quote-part des subventions d'investissement...)	121 000 €	1 %	
Solde à financer - Abondement	(-) 875 000 €	-	
Coût global de la gestion des déchets		139 €/hab/an	

* Taux de la TEOM différencié : De 11,49% sur le secteur des Trois Frontières et de 10,98 % sur le secteur de Sierentz.

La redevance spéciale pour les professionnels assure un produit de 244 172 €. Son coût est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets supportés par la collectivité.

Les recettes perçues au titre de la valorisation hors organismes agréés :

Valorisation matière (ferraille, métaux non ferreux, batteries et verre) : 849 000 €. Il s'agit de la revente des matériaux collectés en déchetteries qui représente des recettes pour la collectivité.

ZOOM

Collecte des déchets des professionnels

- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères financée par la redevance spéciale fixée en fonction du service rendu. Au-delà de 7 500 litres hebdomadaires, la collecte de ces déchets sort du champ des compétences de la collectivité.
- Collecte spécifique du carton pour les artisans-commerçants et petites entreprises. Facturation au-delà de 750 litres hebdomadaires.

Proportion du coût supporté par la population

62 %

Pour un service en porte à porte

38 %

Pour un service en apport volontaire

Ventilation par service à la population

Type de collecte	Coûts	%	Ratio (€/an/hab)
Ordures ménagères (compostables et non compostables) Porte-à-porte	6 087 000 €	61	85 €
Déchetteries Apport volontaire	2 251 000 €	22	30 €
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport volontaire	1 699 000 €	16	23 €
Collecte du carton des artisans commerçants Porte-à-porte	131 000 €	1	1 €
TOTAL	10 168 000 €	100	139 €

BUDGET ANNEXE 2019 (financement par la REOM) : 1 358 000 € (Secteur Sundgau)

Section de fonctionnement : 1 296 000 €

- 1 015 000 €, soit 78 % pour les charges à caractère général (contrats de prestation de services relatifs à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères, des matériaux recyclables et de la déchetterie, frais de structure et petit matériel) ;
- 281 000 €, soit 22 %, pour les autres charges.

Section d'investissement : 62 000 €

- 20 000 € de transfert entre sections ;
- 42 000 € d'aménagement d'équipements (points d'apport volontaire, bacs OM...).

Le coût global de la gestion des déchets est de 137 € par habitant

La redevance OM assure un produit de 1 031 671 €. Son coût est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets. Elle est due par tous les usagers du service d'élimination des déchets, à savoir : les particuliers résidant sur le territoire, les professionnels, les administrations et les associations.

Les recettes perçues au titre de la valorisation hors organismes agréés : revente des matériaux collectés en déchetterie. Elle représente des recettes pour la collectivité qui sont variables et fluctuent en fonction des marchés.

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Le Programme Local de Prévention (PLP)

L'année 2019 est la deuxième année de mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Saint-Louis Agglomération (programme adopté fin 2017). 2019 a permis de généraliser les ateliers "zéro déchet" qui rencontrent un beau succès et de lancer une première opération de "familles zéro déchet". Pour 2020, l'accent devra être mis sur la réduction des biodéchets, notamment les déchets de jardin qui représentent une grande partie des déchets produits sur le territoire.

Bilan des actions de prévention menées en 2019

Les actions déjà commencées en 2018 se sont poursuivies et d'autres ont vu le jour : formation à l'utilisation des broyeurs, opération "familles zéro déchet", événements "zéro déchet" en lien avec les associations du territoire, distribution d'autocollants STOP PUB...

Axe 1 : actions éco-exemplaires des collectivités comme par exemple l'organisation d'une réunion sur les éco-manifestations à destination des associations du territoire (40 participants) ou la formation des agents communaux à l'utilisation des broyeurs mis à disposition par SLA.

Axe 2 : sensibilisation des publics pour, entre autres, 71 classes de primaire, soit 1 658 élèves, ou via l'organisation d'ateliers "zéro déchet" (135 participants). Une nouvelle distribution d'autocollants STOP PUB dans les 40 mairies du territoire et partenariat avec les associations du territoire pour l'organisation d'évènements "zéro déchet".

Axe 3 : évitement des biodéchets par la vente de 170 composteurs et 10 lombricomposteurs aux administrés, ou l'organisation de journées de broyage. De plus, trois nouveaux sites de compostage partagés en pied d'immeuble ont vu le jour à Saint-Louis, Huningue et Rosenau.



Axe 4 : le réemploi et la réutilisation en proposant une homogénéisation de la collecte des textiles et linges de maison à travers la passation d'une convention avec les mairies membres dans l'objectif d'augmenter le tonnage collecté et de développer un réseau harmonisé de conteneurs de collecte.

EN CHIFFRES

60

jours passés sur les actions
de prévention

2 955

€ de recettes (vente
composteurs et
lombricomposteurs)

18 609

€ de dépenses

-2 137

tonnes de déchets produits
par rapport à 2018 (hors
gravats et professionnels) soit
- 31,8 kg/habitant